

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 26 JUIN 2020
COMPTE RENDU**

PRESENTS

Pascal PONCET – Emmanuelle BARLERIN – Jean-Paul ROYER – Dominique VIETTI – Michel COMPAGNAT – Colette MELON – Antoine CHAMOURET – Dominique SCIANDRONE – Nathalie OSSEDAT – Céline VALLAS – Urielle GONARD – Cyril EPINAT – Clément MOISSONNIER

ABSENTS EXCUSES

Michaël DAUSSY (pouvoir à Emmanuelle BARLERIN) – Solange PERRIER (pouvoir à Colette MELON)

ABSENT

SECRETAIRE DE SEANCE

Clément MOISSONNIER

En début de séance, Monsieur BURCKEL, gérant du camping municipal « Le Verdillé » présente son Compte Rendu Technique et Financier de la saison 2019 (CRTF) comme le prévoit le contrat de délégation de service public.

Le bilan global est correct malgré la fermeture administrative de la piscine début août due au manque d'eau sur le territoire à une période où la fréquentation du camping est au plus fort.

776 campeurs ont fréquenté le camping dont 215 étrangers soit un total de 2518 nuitées.

Par ailleurs, M. BURCKEL remercie l'équipe municipale d'avoir pris la décision d'ouvrir la piscine cet été malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire liée au COVID 19 puisque la fréquentation du camping est étroitement liée au fonctionnement du bassin.

Il remercie également la municipalité pour la réalisation de l'aire de vidange du camping-car au sein du camping.

M BURCKEL précise que le snack ouvrira pleinement le 04 juillet avec l'application des mesures sanitaires et de distanciation selon les recommandations de la Sous-Préfecture.

Monsieur BURCKEL signale un problème d'écoulement d'eau dans l'enceinte du camping en cas de gros orages. Ce problème sera résolu par la municipalité par un curage des réseaux d'assainissement au prochain passage d'une entreprise spécialisée dans le curage des réseaux.

Il renouvelle également sa demande au niveau de la signalisation du camping aux entrées du village mais aussi dès les sorties d'autoroute (ST GERMAIN LAVAL – NOIRETABLE).

Ce sujet devrait être abordé dans le cadre de l'obtention du label « VILLAGE SPORT-NATURE » que la commune est en bonne voie d'obtenir et qui prévoit le balisage d'un certain nombre d'équipements (travail en cours dans ce cadre).

1/ SIEL

Le conseil municipal procède à la désignation des représentants communaux auprès du SIEL.

Pascal PONCET indique vouloir être candidat au sein d'une liste de 21 candidats qui sera opposée à celle qui actuellement préside au destin de l'entité. Il indique avoir été contacté par cette liste qui souhaite que le SIEL devienne plus proche de ses communes, plus lisible, plus clair dans ses missions et plus transparent dans son fonctionnement, ses décisions.

En conséquence le maire souhaite être le délégué de la commune. Il est désigné à l'unanimité délégué titulaire auprès du SIEL. Clément MOISSONNIER sera son suppléant.

L'élection du président et des membres du bureau aura lieu le 27 juillet prochain.

2/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Conformément au Code Général des Impôts (CGI), le conseil municipal procède au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

24 personnes obligatoirement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune doivent être proposées à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) qui nommera sur la base de cette liste 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal dresse la liste des 24 personnes susceptibles de faire partie de la CCID

3/ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le conseil municipal procède à l'élection de la commission d'appel d'offres. Les membres du conseil n'optent pas pour le vote à bulletin secret.

En sus du Maire Président de droit, à l'unanimité sont élus :

Dominique VIETTI – Michaël DAUSSY et Cyril EPINAT membres titulaires

Michel COMPAGNAT – Antoine CHAMOURET et Urielle GONARD membres suppléants

Le maire rappelle que la réunion de cette commission est règlementairement obligatoire notamment pour les marchés de travaux dépassant un peu plus de 5 millions d'euros.

Au regard de ce montant élevé, le maire précise qu'il convoquera ses membres chaque fois que des projets d'investissement nécessiteront une mise en concurrence de type Marché A Procédure Adaptée (MAPA)

4/ DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

Le conseil municipal procède à la désignation des représentants communaux auprès des divers organismes « extérieurs » (cf. annexe).

5/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2020

Monsieur le maire fait un point sur le conseil communautaire qui s'est déroulé à CHAUSSETERRE le 25 juin dernier.

IMPORTANT : lors de cette séance, un accord a été validé entre les professionnels de santé et le conseil communautaire concernant les loyers pratiqués à la Maison de Santé Pluridisciplinaire (St Just et antenne de Crémeaux).

Cet accord a pour origine l'intervention de M. le sous-préfet qui considérait la situation de blocage très préjudiciable à bien des égards.

L'essentiel de l'accord porte sur les éléments suivants :

Les loyers seront dorénavant fixés en fonction de l'usage (autrement dit de l'activité exercée et non au m²). Ils seront majorés des charges qui elles, seront calculées en fonction de la surface occupée.

D'autres points ayant un impact sur le loyer ont également été rediscutés.

6/ CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU

Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter une demande de subvention auprès de l'État, de la Région et du Département sur la base du chiffrage établi par le cabinet ARCHIPAT portant sur une première tranche de travaux de réfection de la Chapelle Notre Dame du Château. Cette 1^{ère} tranche de travaux représente environ 370 000.00 € HT et 80 000 € HT au titre des honoraires divers (MOE, CSPS, diagnostics, etc...).

Il est aussi décidé de retenir une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) par le biais de prestataires déjà retenus par l'UGAP afin de permettre l'élaboration d'un dossier de consultation de maîtres d'œuvres et experts qualifiés en matière de réfection de patrimoine historique.

Une présentation du dossier élaboré par ARCHIPAT et ses cotraitants sera faite aux nouveaux élus.

7/ MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES ERP (rapport SOCOTEC)

Les rapports du bureau de contrôle SOCOTEC dans le cadre de la conformité électrique des équipements recevant du public (ERP) montrent de nombreuses anomalies, surtout en ce qui concerne les bâtiments église et mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier une mission au bureau d'études LMI. En effet, il s'agit de réaliser, sur la base des rapports du bureau de contrôle en la possession de la commune, un dossier de consultation des entreprises (DCE) qui servira aussi de support aux demandes de subventions. Des plans sont aussi à réaliser (Mairie, Église notamment). Des démarches administratives relatives à la mise en conformité sont aussi à porter. La mission comportera également le suivi des travaux jusqu'à la garantie de parfait achèvement.

Les honoraires de LMI s'élèvent à 14% du montant des travaux / le coût des relevés et plans qui seront à élaborer concernant des bâtiments qui n'en possèdent pas viennent en sus et sont estimés à environ 4 000 euros.

Dominique SCIANDRONE sera associé au suivi de ce dossier eu égard à son expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité, des mises en conformité, etc.

8/ CHAUFFAGE BATIMENT RUE DU MONTEILLARD

Jean Paul ROYER fait un point sur l'avancement des travaux d'installation du chauffage au logement communal rue de Thiers. Les travaux sont en bonne voie d'achèvement. Toutefois, le chantier a dû être stoppé en raison d'un problème de canalisation implantée sous la future emprise de la cuve gaz. L'équipe technique est intervenue. La cuve pourra donc être mise en place prochainement.

Monsieur le maire indique espérer que la situation de la famille RAMANANANDJRA qui occupe le bien pourra être définitivement régularisée (elle l'est par séquences de 6 mois). La régularisation permettrait l'accès à l'emploi. Il indique qu'il serait alors possible de le louer, ou à la famille Malgache ou à d'autres, si la famille occupait un autre logement.

9/ STATION DE DISTRIBUTION CARBURANT

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un accord de principe pour que la commune opère une maîtrise de la station de carburant suite à la cessation d'activité de Jean Jacques BOUILLER.

Le maire précise que, compte tenu de l'implantation des pompes sur le domaine public et de la cuve sous le domaine public, la station est peut-être déjà propriété communale.

Une réflexion serait ensuite à mener sur l'éventuelle exploitation des pompes de distribution de carburant (par qui, pour qui, comment, dans quelles conditions, etc).

Compte tenu du faible volume de carburant distribué et d'une cuve de faible capacité, cette installation n'est soumise à aucune réglementation particulière : l'installation n'est pas classée.

10/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal étudie les demandes de subventions parvenues en mairie.

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer une aide de 100.00 € à l'Association « Pentatête » au titre d'une contribution au concert du 31 juillet 2020 organisé à la salle ERA dans le cadre du Festival des Monts de la Madeleine.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE

▪ Visite IEN / Convention « 2S2C »

Monsieur le maire donne le compte rendu de la visite de Madame PAQUET Inspectrice de l'Éducation Nationale en mairie. Cette visite du 19 juin, demandée par Mme PAQUET, a permis à la presse de rendre compte de la signature de la convention dite « 2S2C ». Cette convention lie l'Éducation Nationale à la commune pour la prise en charge des enfants durant la période COVID. La commune a en effet mis en place des temps pédagogiques en ayant également recours au milieu associatif. Madame PAQUET souligna que ces temps furent très appréciés grâce à la qualité des interventions du personnel communal et à l'implication de l'équipe enseignante, des élus en charge du sujet.

Pascal PONCET et Emmanuelle BARLERIN remercièrent tous les acteurs précités qui ont permis la mise en œuvre de cette convention en soulignant l'implication du personnel municipal affecté à l'école qui s'est investi pleinement dans de nouvelles missions.

Cette nouvelle organisation scolaire en demi-journée (enseignement et périscolaire) sera maintenue jusqu'aux vacances d'été indique Emmanuelle BARLERIN.

▪ Masques de la Région à destination des enfants des classes du CE1 au CM2

Ils ont été distribués

▪ Conseil d'école : Emmanuelle BARLERIN dresse le compte rendu du conseil d'école du 23 juin dernier.

Lors de ce conseil les enseignants ont remercié la municipalité pour la réactivité dans la mise en place du temps périscolaire dans la cadre de la convention « 2S2C ».

L'association des parents d'élèves a elle aussi remercié les enseignants, le personnel municipal, la municipalité et les parents dans un courrier dont la lecture est faite à l'assemblée municipale.

FLEURIR LA LOIRE

Le conseil municipal décide d'inscrire la commune au concours « Fleurir la Loire » pour l'année 2020.

Dominique VIETTI informe l'assemblée municipale que, bien que la commune se soit désengagée en 2019 en raison du manque d'eau et par conséquent du défaut d'arrosage, St Just en Chevalet a reçu un prix d'encouragement

RENDEZ VOUS NUMISMATIQUE :

Dominique VIETTI rappelle que, pour l'instant, seule la bourse aux timbres et monnaies est maintenue, sur une seule journée, le 25 juillet 2020.

L'Union des commerçants se réunit à nouveau le 30 juin pour organiser cette journée et rediscuter de la possibilité d'organiser la brocante au regard de la situation sanitaire.

PISCINE :

Emmanuelle BARLERIN confirme l'ouverture de la piscine le 04 juillet 2020 à 11 heures après validation des plans sanitaires et de sécurité par les instances concernées.

Elle informe que la mise en service du bassin et de ses installations s'est bien déroulée.

La journée de pré-ouverture a eu lieu ce jour en présence du personnel de surveillance, du personnel de billetterie et d'entretien. Furent également organisées quelques simulations d'accidents.

Une information sera diffusée sur Facebook afin que cette décision d'ouverture soit connue du plus grand nombre.

Il est rappelé que les usagers devront bien évidemment respecter les obligations sanitaires imposées dans le cadre du COVID 19.

SITE INTERNET :

Dominique VIETTI et Dominique SCIANDRONE donnent le compte rendu de leur rendez-vous avec Madame Valérie PREVOST venue présenter un site internet pour la commune avec, en page d'accueil, une présentation de la commune réalisée par un drone (vidéo aérienne et vues aériennes). Il s'agit de renouveler le site de la commune.

La présentation qui fût faite du concept suscita l'intérêt de l'assemblée municipale.

Le conseil municipal charge Dominique VIETTI et Dominique SCIANDRONE de poursuivre les négociations avec le prestataire évoqué lié à « Centre France » afin de soumettre un projet de site lors d'une prochaine séance de conseil.

POINT COVID :

Monsieur le maire donne lecture de certains points transmis régulièrement par M. le Préfet et qui concernent notamment et plus particulièrement les marchés forains et les fêtes foraines. Il en ressort évidemment que les mesures de distanciation et les sens de circulation sont toujours d'actualité ainsi que les gestes barrières.

COUPURE COURANTS ENEDIS :

Monsieur le maire donne la liste des coupures de courant annoncées par ENEDIS sur divers points de la commune.

COURSE D'ORIENTATION :

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir donné un avis favorable à une course d'orientation sur la commune le 26 septembre prochain dans le cadre de la sélection pour les championnats d'Europe qui se dérouleront en Hongrie du 23 au 26 octobre 2020. Cette course concerne une centaine de jeunes sportifs de 15 à 18 ans.

INVITATION CAPSO LA BRUYERE :

Monsieur le maire fait part d'une invitation reçue de la Maison d'Enfants de la Bruyère pour un moment de convivialité le 01^{er} juillet 2020 à 12 heures. Emmanuelle BARLERIN, Colette MELON et Nathalie OSSEDAT représenteront la commune.

GAZETTE MONT DE LA MADELEINE

Comme chaque année, le conseil municipal décide à l'unanimité l'achat d'un encart à paraître dans la prochaine gazette des Monts de la Madeleine pour un montant de 55.00 €.

SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le maire énumère les aides attribuées par le Conseil Départemental aux établissements scolaires ou associations de la commune dans le cadre de projets ou de travaux réalisés par ces structures.

KINESITHERAPEUTE

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée municipale qu'un kinésithérapeute intégrera la Maison de Santé Pluridisciplinaire à compter du 29 juin 2020 à raison de deux jours par semaine.

PASSAGE PROTEGE

Dominique SCIANDRONE suggère la mise en place d'un passage piétons permettant de traverser de la place du Chêne, notamment les jours de marché, à l'ex propriété MUGNEROT.

La séance est levée à 23 H 30.